

MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE
PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 – 14 HEURES 15

* * * * *

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre à quatorze heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le dix-huit septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Annexe – Hameau les Bégües à Sainte-Colombe, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de présents : 5 Nombre de votants : 5

Etaient présents :

Elus : Messieurs René ALMERAS, Bernard COSSU, David OLIVE, Jean-Pierre ROUX, Adriano TAVERNA.

Administrés : Monsieur Thierry DELABROSSE

Absents et excusés : Messieurs Alan BOIRIVEAU et Eric GERNEZ

Pouvoir : Monsieur Eric GERNEZ a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ROUX

Secrétaire de séance : Monsieur David OLIVE

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme David OLIVE secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 14h15, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20/08/2020

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents d'approuver le compte rendu du 20 août 2020. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal et la page des signatures est ratifiée par les conseillers présents.

2. ECLAIRAGE PUBLIC HAMEAU LES CATOYES

Monsieur le Maire explique aux conseillers que suite à plusieurs interventions du Service Technique Electricité d'AVENIR ELEC et à la constatation d'une malveillance humaine, la mairie a décidé l'installation d'un cadenas.

3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE : LE POINT SUR LES SOURCES/NIVEAU EAU POMPAGE

Afin de suivre correctement l'alimentation en eau potable, l'employé intercommunal, Gilles LOMBARD a été mandaté par la mairie pour faire un relevé des débits des sources.

Le relevé effectué est de :

Le 10/08/2020

- Les Bégües 36 l/min

- Ste-Colombe 42 l/min

Le 24/08/2020

- Les Bégües 27 l/min
- Ste-Colombe 33 l/min

Le 07/09/2020

- Les Bégües 24 l/min
- Ste-Colombe 36 l/min

Le 14/09/2020

- Les Bégües 21 l/min
- Ste-Colombe 33 l/min

Le 21/09/2020

- Les Bégües 18 l/min
- Ste-Colombe 33 l/min

4. ENQUETE PUBLIQUE POUR LA MISE EN CONFORMITE DE LA SOURCE DU VILLAGE DE SAINTE-COLOMBE

Le Maire informe que le dossier d'enquête publique, préalablement établie par le cabinet ICEA concernant le projet de mise en conformité de la source du village de Sainte-Colombe est achevé et déposé auprès des services de la Préfecture. Le conseil municipal après discussion et délibération, approuve le dossier d'enquête publique.

5. DOSSIER LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les locataires des deux logements communaux ont quitté les lieux le 31/08/2020. Un état des lieux a été fait par Monsieur GERNEZ et il convient d'entreprendre des travaux de rénovation dans les deux logements. Des demandes de devis ont été faites et sont présentées :

	Entreprise	Montant des travaux TTC
<u>Electricité</u> :	Entreprise NOTARIO Damien	644.60 €
	Entreprise ECMI	340.08 €

A l'unanimité le conseil municipal retient l'entreprise ECMI pour les travaux d'électricité

Travaux maintenance menuiseries

Atelier bois de COUSTIS 1 800.00 €

A l'unanimité le conseil municipal décide de confier la réalisation de ces travaux à la société ATELIER COUSTIS sous réserve du délai de livraison.

Peintures

Etablissements SPINELLI 7 609.92 €

Entreprise ARNAUD PEINTURES 15 597.19 €

A l'unanimité le conseil municipal retient l'entreprise SPINELLI pour les travaux de peintures.

Par ailleurs, suite à l'état des lieux qui n'a pas donné d'observations particulières concernant l'entretien des lieux par les deux locataires, le conseil municipal décide à l'unanimité de rendre la caution initialement versée. Pour pouvoir réaliser cette écriture, le Maire indique qu'il convient de procéder à une ouverture de crédit au compte « 165 », le conseil municipal approuve cette écriture comptable et autorise le Maire à faire le nécessaire pour établir un certificat administratif afin de restituer les cautions.

6. DENEIGEMENT DE LA COMMUNE SAISON HIVERNALE 2020/2021

Monsieur le Maire indique aux conseillers que Monsieur BLANC a envoyé un courrier pour informer la municipalité qu'il se désengage pour le déneigement de la commune. Une discussion s'engage concernant l'acquisition d'un matériel de déneigement par la commune. Après étude des devis présentés et délibération, le conseil municipal à l'unanimité opte pour l'achat d'un engin de déneigement pour les futures saisons hivernales ainsi que l'ouverture à candidature d'un chauffeur.

7. ACCES AUX CHEMINS DE L'ADRECH et LE BRUSQUET (LIMITATION DE TONNAGE)

Monsieur le Maire demande aux conseillers leur accord pour prendre un arrêté de limitation de tonnage afin de préserver et sécuriser les chemins du Brusquet et de l'Adrech. Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord au Maire pour prendre les arrêtés :

Chemin Le Brusquet : Limitation à 12 tonnes

Chemin de l'Adrech : Limitation à 6 tonnes

8. ATTRIBUTION DELEGATION AU MAIRE (OBSERVATION PREFECTURE)

Suite aux diverses délégations prises par le conseil municipal pour donner délégation de pouvoir au Maire, la Préfecture a émis une observation concernant la délégation consentie en matière de commande publique. En effet il a été repris par erreur l'ancienne formulation de l'article L.2122-22 4° du CGCT. Il convient donc d'annuler la dernière délibération et la reprendre dans les termes qui conviennent. Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal annule et reprend l'ensemble de la délibération n° 23-2020 du 1^{er} juillet 2020.

9. CONVENTION RPI LABOREL-ORPIERRE

Le Maire présente aux conseillers municipaux le courrier reçu de la mairie d'Orpierre concernant la convention relative à la répartition des frais de fonctionnement de l'école, cantine et garderie d'Orpierre dans le cadre du R.P.I. LABOREL ORPIERRE. Pour l'année scolaire 2019/2020. Ces frais s'élèvent à la somme de 834.28 €.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité valide les termes de la convention et donne son autorisation au Maire pour signer tous les documents y afférent.

10. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire rappelle que le recensement de la population doit avoir lieu sur la commune du 21 janvier au 20 février 2021. Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide de nommer Monsieur Gilles LOMBARD, agent recenseur et Monsieur David OLIVE, coordonnateur communal.

11. REFACTURATION TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

La commune vient de recevoir l'avis d'imposition de la taxe foncière pour l'année 2020 sur laquelle figure la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le Maire propose de refacturer aux locataires cette taxe. Après présentation des calculs proratisés aux mois de présence des locataires, le conseil municipal, à l'unanimité décide de refacturer à chaque locataire la somme de 35.66 €.

12. QUESTIONS DIVERSES

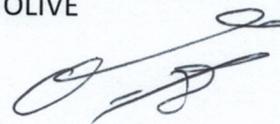
Le Maire donne les informations suivantes :

- L'OFB demande l'autorisation de poser des appareils photos sur la commune
- Dossier DETR : la commune peut être éligible pour des subventions d'aménagement environnemental
- La commune vote le droit de préemption sur la vente de terrains qui pourrait l'intéresser : une demande de renseignements va être faite à la Préfecture
- La municipalité réfléchit à la réhabilitation de la rue de l'Adrech par la création de marches en pierre sèche

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 10.

AFFICHÉ LE 29/09/2020

Le Secrétaire de séance,
David OLIVE



Le Maire,
Jean-Pierre ROUX